



PROCÈS VERBAL

POLE ARBITRAGE

VENDREDI 24 OCTOBRE 2025

Présents : Quentin BERTHELET (Responsable Pôle Arbitrage et Secrétaire de séance), Aubin SOLER (Président CDA), Jonathan BLONDY (Président de District, Patrick BUFFIERE (Président de l'UNAF24), Christelle BIBIE et Nathalie LONGUEVILLE, Serge BATTOU, Didier BOUYNE, José DA SILVA, Victor DELACOUR, Bastien FRISCIA, Thierry JACQUEMET, Théo LE DEVEHAT et Patrick PENDANX.

Excusés : Arnaldo DOS SANTOS, Pascal GRAULIERE, Benjamin HAUTIER, Tom-Elie MATHIEU et Marc-Antoine PIERRE.

Invitée : Martine BLOND (Responsable Administrative du District)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de Cent euros (100€).

OUVERTURE PAR QUENTIN BERTHELET

Quentin BERTHELET ouvre la séance en remerciant les présents et exprime sa joie de les retrouver. Il prend le temps d'excuser certains membres qui ne pouvaient être présents ce soir et évoque un mois et demi intense depuis la dernière réunion avec une impression que six mois se sont écoulés.

Le début de saison chargé et parfois « compliqué » a permis de faire émerger certaines belles personnes. Le fait d'être aujourd'hui dans le quotidien permet de prendre de la hauteur et d'amorcer le travail des gros projets.

L'équipe évolue. Sera proposée lundi 27 octobre en réunion du Comité Directeur l'intégration en tant que membres cooptés du Pôle Arbitrage d'Anthony GANDAIS et de Bruno RONGIERAS. A l'inverse, Serge VESSOT quitte le Pôle Arbitrage.

INFORMATIONS DIVERSES ET DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Gel médical :

Une demande est parvenue émanant de Vincent AIMONT (FC LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC) accompagnée d'un document justifiant médicalement son incapacité à arbitrer cette saison. Ce gel médical est validé et le PV sera transmis à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage pour prise en compte.

Fin de carrière :

Anne Sophie TINDER a souhaité mettre un terme à sa carrière après une saison en tant qu'Arbitre Assistante Fédérale Féminines 2. Le Pôle Arbitrage la remercie pour les années passées sur les terrains au service de l'arbitrage et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux projets de vie.

POLE ARBITRAGE DU 24.10.2025

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD

secretariat@dordogne-perigord.fff.fr

Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle



Point licences :

A date, 194 licences sont actives sur Foot 2000, dont 163 désignables. Il faut y ajouter 15 années sabbatiques ou gels médicaux validés. Quelques licences de stagiaires notamment sont encore en attente, malgré plusieurs relances et un suivi poussé.

Sanctions administratives :

Malgré un réel sérieux de la part des arbitres en général, 5 à 6 ont déjà été sanctionnés pour des manquements administratifs sur ou en dehors des terrains. Le Pôle Arbitrage bien qu'ouvert à l'échange ne transigera pas avec les règles et le sérieux. Le confort de travail des bénévoles reste la priorité pour le responsable du Pôle.

Il y a lieu par ailleurs d'ouvrir le chantier du Règlement Intérieur du Pôle Arbitrage afin d'intégrer les barèmes et procédures disciplinaires qui soient notamment harmonisées pour les arbitres et délégués. De plus, l'ensemble des propositions faites par Thierry JACQUEMET et Patrick PENDANX, pour la gestion du corps des délégués, devront y être intégrées une fois formalisées.

POINT PLANNING DU POLE ARBITRAGE

Quentin BERTHELET demande à Christelle BIBIE de vérifier que l'ensemble des dates programmées sont bien réservées pour la période allant jusqu'après les fêtes de fin d'année, afin de sécuriser les prochains événements.

Il va s'atteler, en lien avec Benjamin HAUTIER de planifier les sessions de formation « Gestes Qui Sauvent » des arbitres stagiaires et titulaires.

La réunion de fin de saison devra être réfléchie en amont afin de permettre d'inviter Antony GAUTIER sur l'évènement, celui-ci étant intéressé à l'idée d'y assister, si nous tenons compte de son agenda bien entendu. De ce fait, la date devra être pensée très en amont d'avril/mai.

POINT POLE FORMATION

Retour sur les stages de début de saison :

Le séminaire des arbitres D1, D2 et AA n'a pas eu la réussite escomptée et des leçons doivent en être tirées. Par conséquent, l'ensemble du format sera revu pour la saison prochaine sur une idée d'un vrai séminaire, mais avec l'ensemble des arbitres. L'idée est d'alléger le programme des bénévoles tout en proposant un contenu dédié à tout un chacun sur une vraie journée de travail.

Le stage des délégués a souffert d'une erreur de communication en interne au Pôle Arbitrage. Nous nous devons donc d'avancer sans réitérer cette erreur facilement évitable.

Cours centralisé du 14 novembre 2025 :

Victor DELACOUR évoque le cours centralisé programmé le 14 novembre prochain. Il faut valider la réservation de deux salles à minima au sein de la Maison du Football (une de plus en réserve si disponible) et prévoir le matériel (vidéoprojecteurs et écrans). Cela est à faire de concert avec l'équipe salariée dès le début de semaine suivante.

POLE ARBITRAGE DU 24.10.2025

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD

secretariat@dordogne-perigord.fff.fr

Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



La présence de nombreux membres du Pôle Arbitrage sera requise pour encadrer le nombre d'arbitres potentiellement présents, vu le succès du premier cours décentralisé. Victor DELACOUR devra pouvoir être épaulé.

Cours décentralisés :

Bien que nécessitant quelques légers ajustements, le premier cours s'est très bien passé avec 96 présents, dont 16 sur le secteur de BERGERAC, réouvert à la demande des arbitres. Les secteurs seront maintenus et un remerciement est adressé aux différents clubs et municipalités ayant accueilli une session de formation. Le contenu et les supports seront ajustés pour proposer encore plus de qualité, notamment vis-à-vis des assistants avec des thèmes plus spécifiques, de même qu'un travail vidéo adapté à 100 % au niveau de nos arbitres. Spécifiquement aux assistants, une coordination peut être opérée au niveau de la LFNA via Mélissa ROSSIGNOL et avec nos arbitres spécifiques et observateurs (Mikaël DEVOS, Emmanuel MORIN et Ingrid NIERICHLO).

Pôle Promotionnel :

Victor DELACOUR revient sur le premier stage du Pôle Promotionnel qui s'est tenu à MUSSIDAN. Il remercie le club pour l'accueil sur ses structures.

Il évoque une forte exigence sur la théorie et des jeunes en difficulté. Le test physique doit être parfaitement conforme à ce qui leur sera proposé au niveau régional le jour de l'examen. Enfin, il y a lieu de rappeler aux arbitres concernés qu'une indisponibilité d'arbitrage est obligatoire à poser les jours de stage.

Tests physiques arbitres du Pôle Promotionnel :

Il est nécessaire de prévoir une date pour passage de tests physiques pour les arbitres du Pôle Promotionnel afin de coller aux attendus de la circulaire de début de saison. Contact est pris avec CHANCELADE pour le 14 novembre au soir. Après quelques échanges, Aubin SOLER est en mesure de confirmer la date de façon officielle. Il faudra donc établir le protocole et envoyer les convocations.

Circulaire relative aux modalités de l'examen de fin de saison :

Victor DELACOUR travaille actuellement sur cette circulaire afin qu'elle puisse être présentée lors de la réunion du Pôle Arbitrage de décembre et ainsi validée pour que sa diffusion soit opérationnelle le plus tôt possible. La date butoir est de toute façon fixée à la fin du mois de février de la saison en cours et la circulaire actuelle est à corriger notamment eu égard au seuil des répétitions sur les tests physiques.

Formation Initiale en Arbitrage :

La première s'est très bien passée avec quatorze candidats à l'arbitrage. La seconde se profile rapidement puisqu'elle est planifiée sur le week-end de la Toussaint. Les terrains ont été réservés auprès de la Mairie de Périgueux et Christelle BIBIE se rapprochera des salariés et de Victor DELACOUR pour opérer un contrôle du matériel nécessaire.

Formation « Gestes Qui Sauvent » :

La première session de formation aux Gestes Qui Sauvent se déroulera dimanche 16 novembre 2025. La grande salle devra être réservée afin d'accueillir le maximum de monde. Quentin BERTHELET se rapprochera de Sabine PRADAL et Pieric MODOLO pour valider cela. Il est proposé d'étendre la formation



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



aux membres élus du Comité Directeur et aux salariés, la formation permettant la délivrance d'une attestation de formation reconnue.

POINT SUR LES SENSIBILISATIONS CLUBS ET LES CONTACTS CLUBS

À la suite des récents problèmes rencontrés à TERRASSON, l'urgence est à établir un premier contact avec les responsables du club local. Les forces doivent s'unir pour dédramatiser les choses et ramener un climat serein autour de l'arbitrage en terrassonnais. Par conséquent, la sensibilisation à venir devra se faire conjointement entre les Chargés de Développement en Arbitrage et membres du Pôle Arbitrage.

Pour rappel, des mesures conservatoires ont été ordonnées par la Commission de Discipline, à savoir un huis clos total sur les rencontres Séniors, une interdiction de déplacement des supporters et la présence de délégués sur tous les matchs de la catégorie. Il est demandé une rotation des délégués.

Le jeudi 13 novembre est programmée une sensibilisation à NOTRE DAME DE SANILHAC auprès du groupe U13. Il sera nécessaire d'inviter la Commission de Discipline et d'Éthique ainsi que le Président du District et l'UNAF24.

POINT POLE DÉSIGNATIONS

Il y a lieu de procéder à un cadrage de la procédure autour des désignations, par l'envoi d'un mail. En effet, suivant le moment où arrive la demande de l'arbitre ou du club, elle devra être traitée de façon différente.

Cette procédure devra à minima intégrer les points suivants :

- Un arbitre disponible peut être désigné jusqu'au vendredi midi.
- Du lundi au jeudi, les désignations fonctionnent normalement sans information complémentaire à l'arbitre.
- Un changement le vendredi occasionne l'envoi d'un mail ou d'un SMS.
- Les indisponibilités sont à envoyer 14 jours avant, ce qui reste la norme et un impératif de bon fonctionnement.
- A partir du vendredi 18h00, les contacts devront être faits, à des heures conventionnelles et décentes, auprès de Jonathan BLONDY.
- L'astreinte sera assurée par Serge BATTOU sur les Séniors mais dans un échange permanent avec Jonathan BLONDY.

Le groupe WhatsApp « Désignateurs » est sous-utilisé et pourrait permettre en temps réel d'informer les différents concernés lors d'événements à traiter d'urgence, en plus du transfert mail classique.

Il est précisé que l'apparition du message « Erreur 404 » n'est pas due généralement à un bug mais au fait que l'arbitre soit déjà désigné, ce qui empêche la saisie d'une indisponibilité.

Relativement aux échanges, ceux avec la Corrèze sont lancés et fonctionnent déjà correctement. En revanche, le Lot et Garonne est en difficulté et un plan B doit être réfléchi pour les arbitres du secteur.



POINT POLE OBSERVATIONS

Les observations avancent à un rythme de croisière normal, après une phase de rodage de la part d'Arnaldo DOS SANTOS sur cette nouvelle mission.

Quentin BERTHELET évoque l'intérêt de normaliser les rapports d'observations d'assistants via Google Forms en renvoyant le lien et consignes aux observateurs. Il souhaite par ailleurs que se stabilise le rapprochement amorcé entre observateurs et arbitres de la D1 à la D3.

Un accompagnement particulier pourrait être envisagé auprès de certains arbitres, potentiellement en difficultés (nombre de cartons élevé de façon régulière, mauvais motifs. Un « coaching » personnalisé serait intéressant).

Relativement aux observations des Jeunes Arbitres, il faut clarifier la situation en lien avec la Commission Régionale de l'Arbitrage (réfèrent, dates butoirs de signalements et de candidatures régionales etc.)

LABEL ARBITRAGE ET COMMUNICATION

Le Label Arbitrage étant opérationnel, et les Chargés de Développement en Arbitrage étant recrutés (Vincent CARON, Victor DELACOUR, Corentin JACQUART et Jean-Michel ROUX), il y a lieu de déployer celui-ci dans les clubs, de travailler urgemment au plan média et aux supports à proposer. Jonathan BLONDY confirme que le budget est validé et que les interventions seront défrayées sur la base des indemnités kilométriques du barème arbitrage.

Une communication claire doit par ailleurs être établie autour du carton bleu, qui soit visuelle. Celle-ci doit reprendre la procédure de façon lisible. De plus, il faut une traçabilité de la distribution des cartons aux non-stagiaires.

Le lancement opérationnel va s'opérer courant novembre avec le déploiement sur quatre plateaux U9 comme prévu. Du matériel va être commandé suite à demande de Bertrand MENARD et validation du Bureau du Comité Directeur par vote électronique.

INTERVENTION DE JONATHAN BLONDY, PRÉSIDENT DU DISTRICT

Jonathan BLONDY évoque tout d'abord la mise en place du Fonds d'Aide à la Formation (FAF) pour une enveloppe globale de 5 000€. Les bons de formation vont s'échelonner de la manière suivante : 30€ pour les formations CFI de U7 à U13 et les FIA. Les autres formations bénéficieront d'un bon de 10€.

Il évoque la Formation Initiale en Arbitrage -13 ans qui serait en phase test à compter de janvier 2026 suite à des échanges avec Antony GAUTIER. Restent à voir les contours de l'intervention autour des intervenants, du ou des lieux, les inscriptions et la communication en direction des clubs et parents.

La Soirée des bénévoles est planifiée le samedi 4 avril à la Filature de l'Isle à Périgueux, et sera axée autour du thème des « 4 Périgord ». Les noms des médaillés devront être fournis à l'issue de la réunion du samedi 20 décembre concernant le Pôle Arbitrage. Deux médailles sont attribuées à l'UNAF24 et quatre pour le



Pôle Arbitrage. Jonathan BLONDY donne quelques informations relatives à la logistique ou la scénographie de l'évènement.

TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Les responsables de la section Délégués s'interrogent sur la présence d'un délégué seul sans arbitre sur certains matchs. Réponse leur est faite que les compétences des délégués permettent aussi parfois d'éviter des problèmes sur certains matchs, même si l'arbitre est un bénévole.

José DA SILVA pose la question de la présence des bâche éducatives au bord des terrains. Tout officiel, arbitre, délégué ou observateur qui constate que la bâche n'a pas été mise ou qu'elle n'est pas sur le stade en question peut le faire remonter auprès du secrétariat du District.

Il évoque également les désignations sur le Foot Adapté, qui malheureusement rassemble trop peu d'arbitres malgré certains qui ont été formés en 2024/2025. Une réponse est apportée précisant que le Pôle Arbitrage était très reconnaissant vis-à-vis de ceux qui participent à ces rassemblements. La première date de la saison tombait mal puisque deux arbitres étaient indisponibles notamment pour blessure. De plus, il est proposé de réévaluer les frais alloués pour la participation à ces événements afin d'aider à dynamiser la pratique, comme il avait été fait avec le Futsal.

Un échange a lieu avec les représentants du Pôle Arbitrage à la Commission de Discipline au sujet d'arbitres qui ont l'air en difficultés sur le plan disciplinaire sur leurs matchs. Une réponse leur est apportée.

Une question a été posée sur l'usage des oreillettes pour les arbitres de DEPARTEMENTAL 2 HAPPY HOME. A partir du moment où trois officiels sont désignés, il est en effet possible d'avoir recours aux oreillettes. Il est rappelé qu'en Coupe de France, l'usage est par contre interdit.

Quelques retours sont faits par les responsables de désignations (arbitres et délégués), au sujet de certains officiels qui ne jouent pas le jeu et mettent en difficulté le travail des bénévoles. Il est répondu que le Pôle n'a pas l'obligation de désigner toutes les personnes disponibles, surtout si celles-ci ne jouent pas le jeu. La priorité est donnée aux officiels qui le méritent par leur comportement, et qui respectent le règlement intérieur du PA24. Le respect est à double sens et ce point sera rappelé aux officiels par mail rapidement.

En conclusion, Quentin BERTHELET rappelle aux membres du Pôle Arbitrage la phrase suivante : « Peu importe ce qui se passe, on gagne ensemble, on perd ensemble. Mais ce qui compte, c'est le collectif. Merci ! »

Le Responsable du Pôle Arbitrage et secrétaire de séance,
Quentin BERTHELET.